

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
Le 15 janvier 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le **VINGT DEUX JANVIER**
Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Nombre de délégués
. en exercice : **27**
. présents : **24**
. votants : **27**

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, REFFET et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, JAL, LE ROUX, LAZZARO, MORVAN, ROCHETTE

Absents excusés : Madame Mathilde SONZOGNI
Monsieur Bertrand MONDET
Monsieur André TOGNET
procuration à Monsieur Philippe BOST
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE
procuration à Monsieur Dominique LAZZARO

Secrétaire de séance : Monsieur Christian ROCHETTE

**OBJET : RÉSIDENCE LES CORDELIERS - TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE -
CONVENTION DE TRANSFERT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE) AU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE (SDES)**

Considérant l'arrêté du 22 décembre 2014 modifié, définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie ;

Considérant l'arrêté du 4 septembre 2014 (version consolidée au 1er janvier 2018) fixant la liste des éléments d'une demande de Certificats d'Economies d'Energie et les documents à archiver par le demandeur ;

Considérant la réalisation par les parties des améliorations énergétiques du patrimoine de la collectivité pour lesquelles le SDES déposera un dossier de demande de CEE ;

Considérant que le Conseil communautaire et le SDES souhaitent procéder à la valorisation des CEE générés dans le cadre des travaux de rénovation énergétique à intervenir sur le bâtiment cadastré B 1020 sis sur la commune de la Chambre , 190 route de Saint Martin, en vue de la création de la résidence les Cordeliers;

Le Président expose au conseil communautaire que cette opération, visant à la performance énergétique du patrimoine, est génératrice de Certificats d'Economies d'Energie.

Compte-tenu de la complexité des démarches administratives incitant à mutualiser un maximum de dossiers en vue de valoriser les CEE obtenus, le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie propose aux collectivités d'assurer la valorisation économique de ces CEE.

Dans le cadre précité, le Conseil communautaire prend les engagements suivants :

- Il transfère l'intégralité des droits à CEE exclusivement au SDES pour l'opération précitée ;
- Intervenant également comme maître d'œuvre, il atteste sur l'honneur que le SDES est le seul à pouvoir revendiquer chaque action ou opération afférente au présent dossier et que l'opération précitée respecte les critères et les conditions figurant dans les fiches d'opérations standardisées ;

- Il s'engage à fournir au SDES tous les éléments administratifs et techniques (factures, documentation, ...), nécessaires pour la constitution du dossier de dépose des CEE.

Pour sa part, le SDES s'engage à n'effectuer qu'une seule et unique valorisation pour le dossier précité, et à restituer à la collectivité le produit de la valorisation financière des CEE, dans un délai maximum de 2 ans à compter de leur acceptation par les services de l'Etat, en retenant des frais de gestion de 1,5 €/MWhcumac.

Le présent engagement arrivera à son terme lors la valorisation définitive des CEE par le SDES et à la perception des ressources correspondantes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

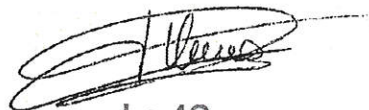
- **ACCEPTE** de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de transfert des Certificats d'Economies d'Energie avec le SDES.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Christian ROCHETTE



Le Président,
Bernard CHENE



La 4C
Communauté de Communes
du Canton de La Chambre
39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Tél. : 04 79 56 26 64
Mail : ccamec@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>



**Communauté de Communes
Du Canton de la Chambre**



Travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti Convention de transfert des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Entre

La Communauté de Communes du Canton de la Chambre, représentée par son Président, Monsieur Bernard CHENE, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° en date du 22/01/2024 et désignée ci-après par l'appellation « le bénéficiaire », d'une part,

Et

Le SDES, Territoire d'Énergie Savoie, représenté par son Président Michel DYEN, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la délibération n° CS 4-19-2022 du 4 octobre 2022, désigné ci-après par l'appellation "le SDES",

D'autre part,

Contexte

Considérant l'arrêté ministériel du 29 décembre 2014 et ses versions modifiées définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie ;

Considérant l'arrêté ministériel du 4 septembre 2014 et ses versions modifiées fixant la liste des éléments d'une demande de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et les documents à archiver par le demandeur ;

Considérant la réalisation par les parties des améliorations énergétiques du patrimoine de la 4 C pour lesquelles le SDES déposera un dossier de demande de CEE ;

Les parties conviennent d'utiliser la valorisation des CEE générés dans le cadre de travaux de rénovation énergétique du bâtiment cadastré B 1020 sis sur la commune de la Chambre, 190 route de Saint Martin, en vue de la création de la résidence les Cordeliers, dans les conditions suivantes :

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Engagements du bénéficiaire

- ▶ Il transfère l'intégralité des droits à CEE exclusivement au SDES pour l'opération précitée.
- ▶ Intervenant également comme maître d'œuvre, il atteste sur l'honneur que le SDES est le seul à pouvoir revendiquer chaque action ou opération afférente au présent dossier.
- ▶ Il atteste que l'opération précitée respecte les critères et les conditions figurant dans les fiches d'opérations standardisées.
- ▶ Il atteste sur l'honneur que le SDES assure un rôle actif et incitatif dans la réalisation de l'opération précitée.
- ▶ Il s'engage à fournir au SDES tous les éléments administratifs et techniques (factures, documentation, ...), nécessaires pour la constitution du dossier de dépôt des CEE.

Article 2 - Engagements du SDES

- ▶ Il s'engage à n'effectuer qu'une seule et unique valorisation pour le dossier précité.
- ▶ Il affirme qu'il agit dans le cadre d'une assistance administrative, juridique ou technique à maîtrise d'ouvrage et d'une participation financière à l'opération précitée.

Article 3 - Clauses diverses

Dans le cas où il serait nécessaire d'apporter des modifications à la présente convention, un avenant ou

une nouvelle convention devra être conclue préalablement à la mise en œuvre des modifications afférentes.

Une copie de la présente convention sera annexée au dossier de demande de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) déposé ultérieurement par le SDES.

La durée de la présente convention est assujettie à la valorisation définitive des CEE par le SDES et à la perception des ressources correspondantes.

Le Pôle National des CEE dépendant du Ministère de la Transition écologique et solidaire pourra à tout moment contrôler l'exactitude et la validité des éléments fournis, et ce auprès du SDES, du bénéficiaire, du maître d'œuvre et de l'entreprise.

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif du lieu d'exécution de l'opération.

Fait à Saint Etienne de Cuines le 23 janvier 2024

Pour le bénéficiaire

Le Président, Bernard CHENE

Pour le SDES

Le Président, Michel DYEN